

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 19 JANVIER 2017

DECISION

Numéro 17 - 01 - 007

Décision 7 : La modification du règlement fonctionnel de la formation opérationnelle spécialisée « unité de traitement de l'alerte (UTA) Nord ».

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 décembre 2016 s'est réuni le 19 janvier 2017 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Giraud (Vice-président)

Exposé du rapport effectué par le Président :

Afin d'assurer une sécurisation maximale de la réception des appels de secours aux numéros « 18 » et « 112 », le système de traitement de l'alerte fait l'objet d'une organisation permettant à tout moment de pallier une défaillance ou une suractivité de l'unité de traitement des appels, située au centre départemental d'incendie et de secours à Saint-Etienne et dénommée «UTA Sud».

Pour définir les modalités d'activation des divers moyens mis à disposition de la FOS «UTA Nord», un règlement fonctionnel ainsi qu'un ordre départemental d'opération (ODO) ont été validés fin 2013. Toutefois, compte tenu des évolutions organisationnelles notamment, le règlement fonctionnel doit désormais être modifié.

Le nouveau projet de règlement fonctionnel pourrait intégrer les principales évolutions suivantes :

- ✓ Rappel des principes suivants :
 - Réaffirmation de son positionnement en tant que CTA de secours,
 - Activation en cas de suractivité opérationnelle sur le département,
 - Utilisation comme poste de commandement en cas d'importants évènements sur le secteur roannais.

- ✓ Transfert de la gestion de l'«UTA Nord» au centre d'incendie et de secours de Roanne. Le Chef du centre d'incendie et de secours de Roanne deviendrait donc le chef de la FOS «UTA Nord» (avec possibilité de délégation). Pour rappel, les personnels dédiés étaient auparavant sous la responsabilité du chef CTA CODIS.

- ✓ la FOS «UTA Nord» s'appuierait désormais sur un effectif d'environ 12 sapeurs-pompiers professionnels (contre 20 auparavant) du CSP Roanne qui, en complément des gardes opérationnelles effectuées au centre, assureraient également de l'astreinte pour le compte de l'«UTA Nord». De plus, 4 d'entre eux, afin de rester performants, effectueraient annuellement 43 gardes de 12 heures au sein du CTA CODIS.

Enfin, il convient de préciser que la FOS «UTA Nord» a vocation à accueillir prioritairement les sapeurs-pompiers professionnels du secteur nord rencontrant des difficultés d'aptitude opérationnelle.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le règlement fonctionnel de la formation opérationnelle spécialisée «UTA Nord» joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170119-17-01-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017

REGLEMENT FONCTIONNEL



FORMATION OPERATIONNELLE SPECIALISEE (FOS)

UNITE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE (UTA) NORD

NOVEMBRE 2016

REGLEMENT FONCTIONNEL	FOS UTA NORD	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Mise à jour 042-284210242-20170119-17-01-007-DE Novembre
	PREAMBULE	Accusé certifié exécutoire 2016 Page 2 sur 6 Réception par le Préfet : 31/01/2017 Publication : 31/01/2017



Le présent règlement fonctionnel a pour objet de déterminer les moyens mis à disposition de la FOS UTA Nord ainsi que leur utilisation. Sa finalité est de permettre l'activation de la FOS UTA Nord conformément à l'ordre départemental d'opération (ODO) correspondant.

Le présent règlement fonctionnel décrit :

- Le tableau des moyens de la FOS UTA Nord

- | | |
|--|--------|
| 1) Les personnels affectés à la FOS UTA Nord | page 3 |
| 2) Les moyens matériels et financiers dédiés à la FOS UTA Nord | page 3 |

- Le fonctionnement de la FOS UTA Nord

- | | |
|---|--------|
| 1) L'environnement des différents emplois de la FOS UTA Nord | page 4 |
| 2) La description des différents emplois de la FOS UTA Nord | page 4 |
| 3) Le règlement de fonctionnement | page 5 |
| 4) L'activité fonctionnelle des personnels de la FOS UTA Nord | page 5 |
| 5) Les formations nécessaires pour tenir les emplois de la FOS UTA Nord | page 6 |

Toute difficulté de mise en œuvre des moyens dédiés à la FOS UTA Nord doit être signalée par le chef de la FOS UTA Nord au chef de groupement de la coordination des interventions.

Les éléments techniques conduisant à la rédaction de ce tableau des moyens sont issus des avis et décisions suivants :

Le cadre général des FOS	Avis du Comité Technique	26 avril 2012
	Avis du CCDSPV	28 juin 2012
La FOS UTA Nord	Bureau du CASDIS	22 décembre 2016

LES PERSONNELS AFFECTES A LA FOS UTA NORD



La FOS UTA Nord est composée de personnels spécialisés (qualifiés TRS2 ou TRS3) du CSP Roanne qui effectuent, pour une partie, de la mixité à l'unité de traitement de l'alerte (UTA) sud.

Afin de disposer, au minimum, de 2 TRS les jours ouvrés, et de 1 TRS, la nuit, le week-end et les jours fériés, la FOS UTA Nord s'appuie sur un effectif de 3 à 12 sapeurs-pompiers professionnels (SPPNO).

LES MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

1) Les locaux

La FOS UTA Nord utilise des locaux spécialement dédiés à son activité, situés sur le site du CIS Roanne.

2) Les outils

La FOS UTA Nord est dotée des matériels radios et informatiques identiques à ceux de l'UTA Sud.

3) Le financement

Il n'est pas attribué de budget propre à la FOS UTA Nord. Les dépenses liées à son fonctionnement sont intégrées dans le budget général du SDIS.

Les demandes de travaux, de réparations et de maintenance sont formulées par le chef de la FOS UTA Nord auprès du chef de groupement de la coordination des interventions

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017

LA DESCRIPTION DES DIFFERENTS EMPLOIS**Chef de la FOS UTA Nord**

Chef du CSP Roanne, qui peut être assisté pour cette mission d'un SPPNO qualifié CDA.

Agent de la FOS UTA Nord

Emploi : chef d'équipe, chef d'agrès une équipe, chef d'agrès tout engin /opérateur, chef opérateur.

Grade Mini : Caporal - Grade Maxi : Adjudant.

Par ailleurs, il convient de préciser que la FOS UTA Nord a vocation à accueillir prioritairement les sapeurs-pompiers professionnels rencontrant des difficultés d'aptitude opérationnelle. Dans ce cas, il sera possible de ne pas faire référence aux conditions d'occupation des emplois décrites ci-dessus.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017

L'armement de l'UTA Nord est assuré soit par des agents en garde , inclus dans l'effectif opérationnel du CSP Roanne, soit par des agents en astreinte « FOS UTA Nord ».



- **les jours ouvrés (7h00-19h00)** par un chef opérateur et un opérateur. Si deux opérateurs, la fonction de chef opérateur est alors assurée par le chef opérateur de l'UTA Sud.
- **les week-end, jours fériés et nuits** par un chef opérateur ou un opérateur.

La FOS UTA Nord doit pouvoir être activée 365 jours par an, et 24 heures sur 24. Son mode de fonctionnement s'appuiera sur 3 types de profils :

- **les personnels opérationnels en régime gardes mixtes CSP/UTA Sud** : ils assureront annuellement 45 gardes de 24 heures au CSP Roanne, complétées de 43 gardes de 12 heures comme opérateur ou chef opérateur à l'UTA Sud.

Ils effectueront 2 journées de 8h / mois d'activité fonctionnelle au CTA de secours. Ils prendront de l'astreinte pour l'UTA Nord.

- **les personnels opérationnels en garde caserne au CSP** : ils réaliseront annuellement leur temps de travail en gardes de 24 heures et de 12 heures au CSP Roanne selon les régimes de services définis dans le R.I. du corps départemental.

Ils effectueront 1 journée de 8h/mois d'activité fonctionnelle au CTA de secours (FMAPA). Ils seront susceptibles d'assurer de l'astreinte pour l'UTA Nord.

- **les personnels non opérationnels** : ils assureront annuellement 43 gardes de 12 heures jour comme chef opérateur ou opérateur à l'UTA Sud. Ils assureront une activité sur des missions fonctionnelles au CSP Roanne définies par le chef du CSP ou le chef de la « FOS UTA Nord ». Ils effectueront 2 journées de 8h / mois d'activité fonctionnelle au CTA de secours. Ils prendront de l'astreinte pour l'UTA Nord.

Pour les gardes à l'UTA Sud, les personnels de la « FOS UTA Nord » bénéficieront d'un véhicule de service du CSP Roanne

Les gardes de 12h00 au CTA seront planifiées par le service des feuilles du CSP ROANNE qui en informera le CTA CODIS entre le 15 et le 25 du mois N-2.

L'ACTIVITE FONCTIONNELLE

L'activité fonctionnelle comprend les missions :

- de mise à jour des bases de données
- de renseignements et de dépannage niveau 1 des référents ARTEMIS pour les compagnies du secteur Nord
- FMAPA des personnels de la FOS UTA Nord

LES FORMATIONS



1) La formation initiale de spécialité

- Les chefs opérateurs doivent être titulaires de l'unité de valeur TRS 3.
- Les opérateurs doivent être titulaires de l'unité de valeur TRS2.

2) La formation de maintien d'actualisation et de perfectionnement des acquis (FMAPA)

La programmation de la FMAPA des personnels de la FOS UTA Nord est arrêtée par le chef du CTA/CODIS, en relation avec le chef de la FOS UTA Nord dans les conditions définies dans l'ODO, au paragraphe : procédures d'activation de l'UTA Nord, point IV « lors de la FMAPA ».

La FMAPA consiste en :

- Des prises d'appel en situation réelle
- Des formations théoriques : lecture de plan ETARE, d'ITOP, etc...

Le nombre et la fréquence de ces FMAPA sont arrêtés librement par le chef du CTA/CODIS et le chef de la FOS UTA Nord, sous l'autorité du chef du pôle interventions.

Destinataires	Action à mener
CODIS	Pour mise en œuvre
Chef de la FOS UTA Nord	Pour mise en œuvre
Chef CIS Roanne	Pour mise en œuvre
OGD – CDS - CDC	Pour mise en œuvre
Chef de pôle	Pour information
Direction	Pour information

Le Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
de la Loire

Colonel René DIES